

**EXEMPLAIRE CABINET
POUR CONTROLE**

Réf : 025 Résidence du PIC DU MIDI

A TARBES, le 06 février 2024

**AVIS DE CONVOCATION
Résidence du PIC DU MIDI
Rue du PIC DU MIDI
Résidence du PIC DU MIDI
65300 LANNEMEZAN**

Nous avons l'honneur de vous convoquer à

l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires :

de votre copropriété qui se tiendra le **VENDREDI 1 MARS 2024 À 17:30 HEURES.**

Lieu

**Café CLARENS
83 Place de la République
65300 LANNEMEZAN**

ORDRE DU JOUR

Résolution N° 1 : Election du Bureau

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale des copropriétaires nomme :

M , Président(e) de séance.

M , scrutateur de séance

M , secrétaire de séance.

(Article 24)

Résolution N° 2 : Approbation des comptes clos au 31/08/2023

Après délibération, l'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2023.

(Article 24)

Résolution N° 3 : Approbation du budget prévisionnel 2024/2025

Après délibération, l'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote le budget prévisionnel de l'exercice 2024/2025 d'un montant de 238 500.00 €

(Article 24)

Résolution N° 4 : Fonds travaux 2024/2025

En application de l'Article 58 de la loi Alur du 24/03/2014, l'Assemblée Générale des copropriétaires, après délibération, décide de n'affecter que les 5 % du budget prévisionnel 2024/2025 règlementaires obligatoires au "Fonds travaux".

Pour rappel : Budget prévisionnel : 238 500.00 € 5 % = 11 925.00 € (Article 25)

Résolution N° 5 : Nomination ou renouvellement du syndic

Après délibération, l'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote le renouvellement du Syndic dans ses fonctions.

(Article 25)

Résolution N° 6 : Nomination ou renouvellement du Conseil Syndical

Après délibération, l'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote la nomination ou le renouvellement du Conseil Syndical.

Se représente :

Mme KARAS Thérèse

Mme FRANCAZAL André

Mr BRUNET André

Mr YOUSSEFI Yacine

Mme APPRAOUI Karima

(Article 25)

Résolution N° 7 : Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical

L'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote la candidature de nouveaux membres du Conseil Syndical:

- Si vous souhaitez faire parti du Conseil Syndical, merci de nous faire part de votre candidature (Article 25)

Résolution N° 8 : Remplacement de 2 fermes portes bâtiment A

Cette résolution ne concerne que les copropriétaires participant à la clé 003: CHARGES BATIMENT A

L'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote les travaux de remplacement de deux fermes portes:

- Devis LD RENOVATION & METALLERIE: 564.00 € (Article 24)

Résolution N° 9 : Remplacement de 2 fermes portes bâtiment B

Cette résolution ne concerne que les copropriétaires participant à la clé 004: CHARGES BATIMENT B

L'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote les travaux de remplacement de deux fermes portes:

- Devis LD RENOVATION & METALLERIE: 564.00 €

(Article 24)

Résolution N° 10 : Questions diverses

(Article 24)